

PRÊTS IMMOBILIERS : RENÉGOCIEZ LE TAUX D'INTÉRÊT !

Category: [Prêt immobilier, TEG, TAEG](#)

Tag: [Insolite](#)



Les taux d'intérêts sur 15 /20 ans peuvent attendre 2 % ! Il est temps de revoir votre prêt immobilier...

Un prêt immobilier est toujours un lourd investissement. Il demande des mois à être mis en place, engage pour des années et pèse son poids dans le budget de la famille... Il faut donc surveiller l'évolution des taux d'intérêt pour renégocier le taux si besoin est.

Vous trouverez dans les liens ci-dessous quelques bon conseils :

[Crédit immobilier : des taux fixes sur 15 ans au plus bas à 2% selon l'Anil](#) ou [Est-ce le bon moment pour renégocier votre crédit immobilier ?](#)

On peut ajouter quelques conseils pratiques !

- Si votre banque refuse la demande, faites jouer la concurrence sans hésitation. Vous pouvez essayer d'inclure dans la négociation les frais de rachat.
- Le différentiel doit être au moins d'un %
- La durée de vie du prêt doit être à minima égale à 5/ 7 ans car le montant des intérêts est beaucoup plus faible en fin de prêt.
- Si vous pensez vendre le bien rapidement, l'intérêt de l'opération n'est pas évident.
- Pensez aussi à renégocier l'assurance emprunteur ! On peut ainsi faire une grosse économie
- Si vous signez avec une nouvelle banque, essayez de réduire au maximum les frais de remboursement anticipés...

Pour rappel, nous avons lancé depuis novembre 2011 une action nationale sur le TEG des prêts immobiliers. Ceux-ci sont souvent faux. le site [Association de Défense des Consommateurs de Lorraine](#) va vous permettre de vérifier ce qu'il en est.

Vous trouverez le taux d'intérêt légal en vigueur à la signature de votre prêt. Si le TEG est faux, cela

va vous permettre de mieux discuter avec votre banque... Depuis 2010, les intérêts au taux légal sont tous inférieurs à 1%...

